



Conférence de presse

Sommet des Nations Unies contre la pauvreté : Enjeux globaux, solutions locales

Mardi 14 septembre 2010

Dossier de presse

Sommet des Nations Unies contre la Pauvreté : Enjeux globaux, solutions locales

**Conférence de Presse
Mardi 14 septembre 2010**

Avec la participation de :

Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire de Paris chargé des Relations internationales, des Affaires européennes et de la Francophonie, Représentant Bertrand DELANOË, Maire de Paris, Président de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

Louis LE PENSEC, Président de l'AFCCRE, Ancien Ministre

Charles JOSSELIN, Président de Cités Unies France, Ancien Ministre

Alain ROUSSET, Président de l'Association des Régions de France, Président de la Région Aquitaine

Claudy LEBRETON, Président de l'Association des Départements de France, Président du Conseil général des Côtes d'Armor

Philippe LAURENT, Vice-président de l'AMF, Maire de Sceaux

Fabrice FERRIER, Coordinateur France, Campagne du Millénaire des Nations Unies

Le Sommet contre la Pauvreté de New York se tiendra du 20 au 22 septembre à New York sous l'égide des Nations Unies. Plus de 150 chefs d'Etats sont attendus pour évaluer les progrès, identifier les écarts et lancer un plan d'action concret pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

A cette occasion, les collectivités territoriales et leurs associations souhaitent rappeler leur attachement vis-à-vis des OMD, qui représentent l'engagement le plus clair et le plus universel de la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale, la précarité et les inégalités dont souffrent encore des millions d'êtres humains.

Elles attendent que leur rôle en matière d'aide au développement, à travers leurs nombreux projets de coopération, soit mieux reconnu par les Etats et la communauté internationale.

Avant le départ de la délégation française pour New York, conduite par le Président de la République, M. Nicolas Sarkozy, il est également nécessaire de rappeler l'importance des engagements pris par la France en terme d'aide publique au développement et de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Contacts presse :

Cités Unies France
Emmanuelle Juran
Chargée de communication
01 53 41 30 01
e.juran@cites-unies-france.org

A.F.C.C.R.E
Pierre Lecomte
Chargée de mission
02 38 77 86 12
pierre.lecomte@afccre.org

Sommet des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement New York, 20-22 septembre 2010

⇒ Les Objectifs du Millénaire pour le Développement,

Nés de l'accord auquel sont parvenus les dirigeants de la planète au sommet du millénaire des Nations Unies, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (les OMD) représentent **une série de huit objectifs déclinés en buts quantifiables pour la lutte contre le sous-développement**. Ils instituent un cadre de travail dans lequel s'engage l'ensemble des acteurs de la communauté internationale (système des Nations Unies, les gouvernements, les autorités locales, la société civile, le secteur privé, les médias et les milieux universitaires,...) pour éliminer la pauvreté d'ici 2015.

Les OMD tentent de couvrir la diversité des aspects du sous-développement pour s'attaquer à chaque cause de cette situation :

- Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous
- Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
- Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle
- Objectif 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies
- Objectif 7 : Assurer un environnement durable
- Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

⇒ Le Sommet de New York

À seulement cinq ans de l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des OMD, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, a demandé aux dirigeants du monde de se réunir au Sommet de New York du 20 au 22 septembre afin de dresser le bilan du chemin parcouru depuis 2000 et d'évaluer celui restant à parcourir jusqu'en 2015. Les facteurs de succès et d'échec des politiques menées en faveur des OMD depuis l'an 2000 feront également l'objet d'un examen particulier.

Il s'agira principalement de **déterminer un plan d'action mondial pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des OMD**.

Pour en savoir plus :

Le site de la Campagne du Millénaire des Nations Unies en France www.campagnedumillenaire.org

Le site - « 8 fois oui » - www.huitfoisoui.fr

L'atlas géographique des OMD de la Banque Mondiale - www.devdata.worldbank.org/atlas-mdg

Le site de l'Organisation des Nations Unies - www.un.org/fr/millenniumgoals

Le site du programme des nations unies pour le développement - www.undp.org/french/mdg

Les autorités locales sont nécessairement impliquées dans la bataille des OMD.

Il reste à le faire reconnaître à New-York !

Dès la signature de la déclaration du millénaire, Kofi Annan annonçait que 70% des OMD ne pouvaient être atteints sans l'implication des collectivités locales.

Depuis 10 ans, si certains pays ont connu des avancées notoires dans leur bataille contre le sous-développement, les inégalités persistent voire s'accroissent entre zones géographiques, entre pays. Ainsi, alors que le taux de pauvreté a baissé de manière spectaculaire en Asie du Sud Est, l'Afrique subsaharienne compte 100 millions de personnes extrêmement pauvres de plus qu'en 1990 et le taux de pauvreté reste au-dessus de 50%.

Ce constat rappelle l'ampleur des efforts qui restent à accomplir pour répondre au problème du sous-développement dans le monde. La responsabilité des Etats est évidemment engagée mais les solutions sont aussi à rechercher au niveau des villes et des territoires.

Au plus proche des habitants, les autorités locales peuvent et doivent jouer un rôle de catalyseur du développement. Il revient aux dirigeants des territoires confrontés aux problèmes de sous-développement de proposer ces solutions locales. La coopération décentralisée contribue à la recherche et à l'invention de telles politiques territoriales car c'est un cadre de dialogue privilégié entre gouvernements locaux.

Définie comme un partenariat entre autorités locales de nationalités différentes, la coopération décentralisée permet un partage d'expériences en vue de renforcer les capacités d'administration des autorités locales. Car si la décentralisation est aujourd'hui officiellement reconnue par un nombre croissant d'Etats, le transfert des moyens humains et financiers est souvent inadéquat pour gérer les nouvelles compétences déléguées aux autorités locales.

Du 20 au 22 septembre prochain, le sommet des Nations Unies consacré aux Objectifs du Millénaire pour le Développement sera l'occasion d'un plaidoyer pour la gouvernance locale.

La décentralisation consolide la gouvernance démocratique et renforce son efficacité en matière de développement : la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques et le dialogue entre tous les acteurs (services de l'état, collectivités, société civile, secteur privé) sont les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs du millénaire c'est-à-dire au développement durable des territoires.

Les collectivités françaises et leurs partenaires, premier réseau mondial de la coopération décentralisée

Chiffres clés

4 800 collectivités territoriales françaises en collaboration avec **6000** collectivités étrangères .

12 000 projets élaborés dans **139** pays à travers le monde.

Un budget de près de **230 millions** d'euros dont :

- **115 millions** pour les pays en développement
- **13 millions** pour l'eau et l'assainissement (plus que le montant du ministère des affaires étrangères et de l'Agence française de développement réunis).

Un nombre significatif de collectivités territoriales françaises engage chaque année plusieurs millions d'euros dans la coopération décentralisée.

Les pays en voie de développement, première zone de coopération décentralisée (hors Union européenne) :

- **33%** pour les pays en voie de développement
- **31%** pour l'Europe centrale et orientale
- **26%** pour les pays développés
- **10%** pour les pays émergents

Source : site de la Commission nationale de la coopération décentralisée.



Depuis plus de 35 ans, l'association Cités Unies France fédère les collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération internationale. Elle les représente et joue un rôle de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, mais aussi les accompagne dans leurs projets. Elle a été de tous les combats et de toutes les avancées en matière de coopération décentralisée. Elle a pu faire évoluer les pratiques et inspirer l'évolution législative, à travers son réseau unique de plus de 3000 collectivités impliquées dans le monde :

- Elle regroupe près de 500 adhérents, soit 70% des régions françaises, plus de 25% des départements, et la majorité des villes, grandes et moyennes. Les structures intercommunales, plus récentes, adhèrent progressivement.
- Elle anime près de 30 groupes-pays qui permettent de mettre en œuvre des actions concertées, mais aussi d'assurer un lien avec les autorités et les institutions des pays, ainsi qu'avec les postes diplomatiques.
- Elle est membre fondateur de réseaux internationaux de collectivités (*Cités et Gouvernements Locaux Unis, La plateforme européenne des associations de collectivités locales et régionales pour la solidarité et le développement dans le monde*).
- Elle collabore étroitement avec tous les organismes et institutions impliqués dans la coopération décentralisée. Elle est, notamment, liée par convention avec des ministères (*ministère des affaires étrangères et européennes, ministère de la jeunesse et des sports*), l'Assemblée nationale, le Sénat et l'Agence française de Développement, ainsi qu'avec les grandes fédérations de pouvoirs locaux (*Association des Maires de France, Association des départements de France, Association des régions de France...*)

Cités Unies France s'est vu décerner le prix de la coopération décentralisée en 2006 à Africités. Cet événement récompense les actions des collectivités locales africaines, ainsi que leurs partenaires issus de la société civile et institutionnelle.

Cités Unies France est donc au cœur des débats sur l'implication des collectivités territoriales dans la réalisation des OMD. Elle agit pour que l'Etat français reconnaisse le rôle primordial des collectivités dans son texte de positionnement et pour faire de la gouvernance locale le 9^{ème} OMD. Les collectivités territoriales doivent être considérées comme un échelon pertinent de prise de décision, de concertation et de construction de politiques publiques.

Charles Josselin sera présent au « Sommet contre la pauvreté » aux Nations Unies, à New York. Il interviendra notamment au « side event » organisé par CGLU le 21 septembre, dans les locaux des Nations Unies. Cette réunion portera sur l'importance des services publics et le pouvoir accélérateur de la gouvernance locale dans l'accomplissement des OMD.

Contact :

9, rue Christiani – 75018 Paris

01 53 41 81 81

coop-dec@cites-unies-france.org

www.cites-unies-france.org

Les collectivités territoriales au cœur de la construction européenne

Créée en 1951, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) compte aujourd'hui plus de 1.500 collectivités territoriales, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes. L'AFCCRE est la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe. Elle est par ailleurs membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), présidée par Bertrand DELANOË, Maire de Paris. Successivement présidée par Edouard HERRIOT, Gaston DEFFERRE, Jacques CHABAN-DELMAS et Michel BARNIER, **son Président actuel est Louis LE PENSEC, ancien Ministre.**

L'AFCCRE a cinq missions essentielles :

CONSEILLER : Source fiable et rapide d'information sur l'actualité et les politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales, l'AFCCRE conseille les communes, les structures intercommunales, les départements et les régions dans leurs activités et démarches européennes. Elle assure une veille permanente de la réglementation communautaire afin de permettre aux collectivités territoriales d'anticiper les conséquences sur le plan local.

INFORMER : En France, l'AFCCRE est un partenaire privilégié pour la diffusion de l'information communautaire. Son magazine trimestriel Europe locale, sa lettre mensuelle "Flash Info", son site Internet et sa newsletter ainsi que les réunions d'information organisées au niveau local permettent aux collectivités territoriales d'être au fait de l'actualité européenne.

L'AFCCRE dispose aussi de commissions et groupes de travail ouverts à ses membres:

- *La commission « Jumelages et Europe des citoyens »*
- *La commission « Cohésion territoriale »*
- *La commission « Environnement et développement durable »*
- *La commission « Europe et services publics locaux »*
- *La commission pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*
- *La commission « Europe élargie »*
- *La commission « Europe, coopération et développement »*
- *La commission franco-allemande*
- *Les commissions et groupes de travail européens*

ANIMER : L'AFCCRE anime, depuis sa création, le mouvement des jumelages européens en France. Elle assure, aide et conseille les communes membres pour la préparation de leurs projets européens et leurs recherches de financements. Elle met chaque année en contact de nombreuses communes françaises et européennes. Partenaire de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), l'AFCCRE instruit les demandes de subventions pour les échanges de jeunes dans le cadre des jumelages.

FORMER : L'AFCCRE organise des actions de formation sur le fonctionnement de l'Union européenne et sur les politiques européennes intéressant les collectivités territoriales. Elle répond également, de façon personnalisée, aux besoins spécifiques de formation exprimés par ses membres et elle est partenaire du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Elle bénéficie de l'agrément du Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus et est enregistrée auprès de la Préfecture de la Région Centre au titre de la formation professionnelle.

DIALOGUER : L'organisation européenne, le Conseil des Communes et Régions d'Europe, rassemble près de 100.000 collectivités territoriales du continent à travers 49 associations nationales de 36 pays. Au sein de ce réseau, l'AFCCRE contribue au dialogue et aux échanges de bonnes pratiques entre collectivités locales européennes. Elle prend une part active au dialogue mondial des collectivités locales et contribue au dialogue euro-méditerranéen.



Travailler ensemble afin de construire un monde plus solidaire et réguler la mondialisation est nécessaire. Les villes, dont le pouvoir décisionnel s'est renforcé depuis ces dernières années, ont un rôle important à jouer. En effet, actuellement le monde est en pleine mutation, et il existe encore trop d'inégalités entre le Nord et le Sud, ainsi qu'au cœur de nos démocraties. Il est donc essentiel que nous réfléchissions ensemble sur la société que nous voulons pour demain.

Consciente de ces enjeux, la Ville de Paris participe activement aux actions en faveur du développement et de la solidarité. En matière de santé, depuis 2001, Paris a engagé plus de 11 000 000 euros dans des programmes de lutte contre le sida en Afrique. Cette implication permet à plus de 500 000 bénéficiaires en Afrique, dont des femmes enceintes et des enfants, d'avoir un accès aux différents soins. 1 000 000 d'euros sont également versés annuellement pour des actions en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement. En effet, grâce au dispositif de la loi Oudin – Santini permettant de consacrer jusqu'à 1% du budget eau et assainissement à des actions de solidarité internationale dans ce domaine ou en subventions à des ONG, la Ville de Paris a pu mettre en place des projets d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Jéricho en Palestine, à N'Djamena au Tchad ou encore à Amman en Jordanie. Depuis 2006, 21 projets ont été menés dans 13 pays au profit de plus de 330 000 personnes.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des OMD, une convention de partenariat a été signée le 16 octobre 2009, entre la Ville de Paris et la Campagne du Millénaire des Nations Unies afin de mobiliser l'opinion publique et les décideurs politiques dans tous les pays du monde, en vue d'atteindre, d'ici 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La Ville de Paris préside, en outre, CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis), réseau d'élus locaux qui échangent leurs expériences et nouent des partenariats à partir des réponses concrètes qu'ils ont apporté localement, au plus près des populations. L'association est l'interlocuteur privilégié de l'ONU pour les sujets impliquant les grandes métropoles mondiales. Les villes sont des bailleurs de fond importants qui connaissent les besoins réels des populations sur le terrain. Elles permettent un transfert de savoir-faire en faveur des villes du Sud qui favorisent les progrès durables de leur développement local.

Consciente du rôle qu'elle a à jouer dans la réalisation des <http://www.un.org/french/millenniumgoals> Objectifs du Millénaire pour le Développement fixés par les Nations Unies, Paris s'engage ainsi en faveur de la solidarité envers les Pays du Sud et leurs ressortissants. Il s'agit d'une préoccupation quotidienne, et c'est pour cela que la Ville soutient de nombreuses actions de sensibilisation. Par exemple, la Ville de Paris soutient les initiatives en rapport avec le Sommet du Millénaire qui se déroulera à New York du 20 au 22 septembre prochain, les actions mises en place dans le cadre de la Journée mondiale de l'Alimentation du 16 octobre et participera une nouvelle fois à la semaine de la solidarité internationale qui aura lieu du 13 au 21 novembre 2010.

Coordonnées :

Mairie de Paris

Délégation Générale aux Relations Internationales

9, place de l'Hôtel de Ville

75 004 Paris

Pour en savoir + :

www.international.paris.fr

L'Association des Régions de France représente les 26 Régions françaises. Elle a été créée en décembre 1998. Une première association s'était développée à partir de 1983 pour répondre au besoin de concertation ressenti par les Présidents de Conseil régional et leurs services, à la suite des transferts de compétences décidés par les premières lois de décentralisation.

L'ARF représente les Régions auprès des Pouvoirs publics français et des grandes institutions européennes.

Elle fait connaître au Gouvernement français la position des Présidents de Conseil régional sur les politiques publiques et les textes qui concernent les compétences et les activités des Régions. Elle en informe également les parlementaires afin que l'avis des Régions soit pris en compte dans les travaux législatifs.

Elle représente les Régions et promeut leurs actions auprès des institutions européennes : Commission européenne, Parlement européen, Comité des Régions, Association des Régions d'Europe, etc.

Elle fait la promotion du fait régional auprès des grands acteurs de la vie économique et sociale comme les chambres consulaires, les organisations et fédérations professionnelles. Elle noue des contacts avec les autres associations d'élus(e)s comme en particulier l'AMF, l'ADF, l'AMGVF, l'ADCF, l'ACUF, le GART.

Elle fait entendre la voix des Régions dans de nombreux organismes tels que le Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire (CNADT), le Comité des finances locales, l'Agence française des investissements internationaux (AFII). Ses représentants siègent dans de nombreux Conseils d'administration et dans de nombreuses associations.

L'ARF développe une collaboration étroite et permanente entre tous les Conseils régionaux sur les compétences transférées par les lois de décentralisation et sur toutes les questions intéressant l'administration régionale d'une part, les élus(e)s régionaux d'autre part. Elle facilite les études et l'échange d'informations entre toutes les Régions pour qui, elle constitue un centre d'échanges et de ressources.

L'Assemblée générale des Présidents élit le Conseil d'administration et se réunit, en moyenne, trois fois par an.

Le Conseil d'administration se réunit tous les mois. Il est présidé par M. Alain ROUSSET, Président du Conseil régional d'Aquitaine

Le Président et le Conseil d'administration coordonnent les travaux des commissions et animent la réflexion sur l'approfondissement du fait régional.

Les commissions sont présidées par un élu et trouvent leur prolongement dans de nombreux groupes de travail techniques. Elles correspondent aux grands domaines de compétences des Régions :

L'ARF s'appuie sur une équipe permanente, dirigée par un Délégué général, qui anime et coordonne les travaux des groupes de travail et prolonge leurs réflexions par des études, des enquêtes et des publications.

Le budget de l'ARF est alimenté par les cotisations des Régions.

CONTACTS

📍 : 282, boulevard Saint Germain – 75007 Paris

☎ : 01 45 55 82 48 📠 : 01 45 50 20 38

✉ : Regions.de.France@arf-regions.org

💻 : www.arf.asso.fr

L'Assemblée des départements de France

L'Assemblée des départements de France est une association pluraliste qui regroupe les 102 départements de France métropolitaine et d'outre-mer. Elle représente les départements auprès des pouvoirs publics en réunissant les présidents des conseils généraux (96 départements métropolitains et six ultra-marins).

L'ADF remplit une triple fonction :

- elle représente les départements auprès des pouvoirs publics ;
- elle est un centre de ressources permanent pour les conseils généraux ;
- elle offre également aux élus et aux techniciens départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

L'ADF a pour mission :

- d'établir une concertation étroite et permanente entre tous les conseils généraux sur la mise en œuvre des compétences transférées aux départements par les lois de décentralisation et sur toutes les questions intéressant l'administration départementale, ce qui passe par des échanges relatifs aux pratiques départementales ;
- de représenter l'ensemble des départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens ;
- de faire connaître au gouvernement la position officielle des présidents des Conseils généraux sur tous les projets législatifs et réglementaires concernant les missions, les compétences et les activités des départements, et veiller à sa prise en compte ;
- d'entretenir des relations étroites avec les assemblées parlementaires, afin que les positions et les ambitions des départements soient pleinement prises en compte dans les débats et travaux législatifs ;
- d'être une instance de liaison et de représentation auprès de toutes les autres institutions et organisations de la vie économique et sociale, afin de développer avec elles tout partenariat pouvant servir l'efficacité de l'action publique à l'échelon départemental. En particulier, l'ADF a des relations denses avec les autres assemblées ou associations représentatives des collectivités territoriales



Présentation de l'AMF

L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Une force de proposition et de représentation

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements.

36 006 adhérents, dont 34516 maires et 1490 présidents d'EPCI, lui confèrent sa légitimité.

Un réseau de 102 associations départementales de maires contribue à l'exercice de ses missions.

DEUX GRANDES MISSIONS AU SERVICE DES ADHERENTS

- *Etre une force de proposition et de représentation auprès des élus : l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.*
- *Assurer une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision : les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de communautés.*

UN TEMPS FORT

- *Le congrès annuel et le salon des maires et des collectivités locales : organisé en novembre à la Porte de Versailles, le congrès rassemble plus de 12 000 participants ; le salon accueille près de 900 exposants et 50 000 visiteurs.*



Campagne du Millénaire des Nations Unies

Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes d'ici à 2015, c'est la promesse historique faite par les chefs d'Etat de 189 pays lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en l'an 2000.

Pour mesurer les progrès accomplis et améliorer de manière concrète les conditions de vie des populations les plus marginalisées, l'ONU s'est dotée d'un cadre d'actions qui se déclinent autour de huit objectifs : les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Conscient de la nécessité d'impliquer la société civile dans la réalisation de ce pari ambitieux afin de rappeler aux gouvernements de tenir leurs engagements, Kofi Annan a créé, en 2002, la Campagne du Millénaire des Nations Unies, une initiative inter-agences de l'ONU.

Présente sur l'ensemble des continents, elle a pour mission d'assurer le suivi de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

La Campagne du Millénaire des Nations Unies intervient en France pour renforcer les mouvements citoyens en faveur de la lutte contre la pauvreté et les inégalités Nord-Sud et ainsi inciter le gouvernement français à tenir ses promesses.

Dans ce cadre, la Campagne du Millénaire des Nations Unies France mène trois types d'action :

- **Sensibilisation** : création d'outils de communication et de mobilisation (vidéos, pétitions, bulletins) permettant d'informer le grand public ;
- **Mobilisation** : organisation d'événements (concerts, expositions, happenings) et appui financier en soutien aux organisations de la société civile ;
- **Influence** : actions de plaidoyer à l'attention des gouvernements et des parlementaires.

La Campagne du Millénaire agit en partenariat avec les acteurs de la société civile, ONG, collectivités locales, médias, associations, mouvements de jeunes, parlementaires afin que le respect des droits de l'Homme et l'aspiration des peuples et des individus à leur propre développement constituent l'une des priorités politiques de la France.

Aussi, en collaboration avec ses partenaires, la Campagne du Millénaire des Nations Unies, organise chaque année un « Stand Up » contre la pauvreté et les inégalités Nord-Sud à l'échelle planétaire.

L'opération internationale « Stand Up 2010 » se tiendra cette année du 17 au 19 septembre prochain, à la veille du « Sommet contre la pauvreté ». Trois jours de mobilisation au cours desquels les citoyens du monde entier sont invités à « faire du bruit pour les OMD » afin d'appeler leurs gouvernements à tenir leurs engagements.

Toutes les actualités de la Campagne du Millénaire des Nations Unies France sont disponibles sur www.campagnedumillenaire.org